

DIPLÔME D'ÉTAT AMBULANCIER



Présentation du métier

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

N° RNCP
36542*

Diplôme préparé :

Diplôme d'État d'Ambulancier

Diplôme de niveau V

Objectifs de la formation :

Acquérir les 5 blocs de compétences nécessaires à la délivrance du Diplôme d'Ambulancier en fin de formation à savoir :

- Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.
- Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
- Bloc 4 : Entretien des matériels et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
- Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques.

Modalité de sélection :

- Admission sur épreuves de sélection
 - un dossier manuscrit
 - une épreuve orale
 - 1 stage d'observation : 70 heures réalisées avant l'entretien d'admission, effectuées dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le Directeur de l'Institut de formation.
- Modalités d'accès selon diplôme

Délais d'accès :

Se référer au calendrier accessible sur notre site internet : <https://ifs-blois.epsilon-informatique.net/MySelect/>

Pré-requis :

Être titulaire du permis de conduire B depuis plus de 3 ans (2 ans pour les personnes ayant suivi la formation de conduite accompagnée – AAC)

Obligations réglementaires vaccinales :

- Hépatite B (schéma sur 6 mois)
- DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio)
- Test tuberculinique

Durée de formation :

6 mois - 23 semaines soit 801h dont 556h de formation théorique et 245h de formation pratique (35h par semaine)

Lieu de formation :

IFA du CH Simone Veil - Mail Pierre Charlot - 41016 BLOIS Cedex

Tarif : 5720 euros

Financements :

- Employeur, OPCO, CPF
- Autre cas : critères d'éligibilité de prise en charge par le Conseil Régional Centre Val de Loire => <https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

****Lien vers fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>**

Nom du certificateur : Ministère de la santé

Date d'enregistrement : 01/06/2022

Date d'échéance d'enregistrement : 01/06/2027

DIPLÔME D'ÉTAT AMBULANCIER



Contenu de la formation :

16 semaines d'enseignement théorique sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de pratiques et simulation

7 semaines de stage effectuées dans trois types de stage à réaliser en milieu professionnel :

- 70 heures : parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)
- 70 heures : en entreprise de transport sanitaire
- 105 heures : en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève, divers stages possibles : soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale

Méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux de groupe
- Travail personnel guidé
- Simulation
- E-learning et les TICE
- Suivi pédagogique individuel

Modalités d'évaluation :

La formation est validée par l'acquisition des 10 modules en formation théorique à travers des pratiques simulées...

Elle est également validée par les évaluations de compétences en stage qui certifient l'acquisition des éléments composants chacune des 11 compétences.

Scolarité et poursuite d'étude :

- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier ?

Equivalences / passerelles

- Des possibilités de dispenses et d'allègement de formations sont possibles en fonction des titres ou diplômes déjà validés (nous consulter).

Non accessible par Bloc de compétence hormis en complément de formation

Débouchés

L'ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Accessible par
l'apprentissage



L'institut est aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite, favorise un accueil et un accompagnement adapté pour toute personne en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage.

En cas de besoins, les référents handicap se tiennent à votre disposition :
referenthandicap@ch-blois.fr

CONTACT

Secrétariat de l'IFSI IFAS IFA

02 54 55 64 08

sec.ifsiblois@ch-blois.fr

<https://ifsiblois.ch-blois.com/>



Scannez pour plus
d'informations